



Les impôts au Panama : explications

Dernière mise à jour le 08/09/2023

La vraie situation sur les impôts et les taxes de ce pays d'Amérique centrale.

En bref : Et oui, il y a des impôts au Panama ! En voyage dans le pays, remarquez sur votre addition l'ITBMS qui s'ajoute au total. En plus, le pourboire, c'est culturel. Comme au Canada, il constitue souvent une partie de la rémunération du serveur. Prenez-le en compte. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, on donne généralement 10 % de la somme, ou plus, à vous de voir.

Malgré sa réputation de paradis fiscal, le scandale des [Panama Papers](#), l'évasion fiscale sur les sociétés offshore et ses aller-retour dans la liste noire des paradis fiscaux, le Panama n'est pas exonéré d'impôts. **L'impôt au Panama** existe et les contribuables s'en exonèrent en USD ([dollar US-américain](#)) à l'administration fiscale.

Par contre, le système d'imposition au Panama est basé sur le principe de territorialité, donc tous les revenus exclusivement générés à partir de sources extérieures sont exonérés de taxes. Il n'est pour cela pas impossible de faire une optimisation fiscale sans fraude fiscale.

Taxes ITBMS, la TVA panaméenne.

ITBMS et pourboire

L'ITBMS est l'équivalent de la TVA en France. C'est finalement une taxe que le consommateur finance quand il s'offre un bien ou un service.

Le Panama a décidé d'appliquer une taxe appelée ITBMS au taux préférentiel de 7 % sur l'ensemble des produits, exception faite des boissons alcoolisées (10 %) et des produits dérivés du tabac (15 %) alors que le carburant, les produits alimentaires et les services médicaux ont droit à une exonération de taxes.

Attention, dans les commerces ou supermarchés, l'ITBMS n'est pas incluse systématiquement dans le prix affiché des articles en rayon. Dans ce cas, les taxes, suivant les différents pourcentages, seront automatiquement calculées sur la facture lors du passage à la caisse.

La taxe sur les services des commerces comme les restaurants, les blanchisseries, les artisans, est elle aussi à 7 % et sera ajoutée sur le ticket de caisse après le total.

A cela s'ajoute **le pourboire**. Et oui, le Panama a une culture américaine et les serveurs vivent quasiment de leur pourboire (« propina » en espagnol). Il est donc coutume de laisser soit 10 %, 15 % ou 20 % de la note pour le service, ne soyez pas choqué.

En général, le serveur vous interpelle au moment de vous présenter le terminal de la carte bancaire. Il ne vous sera pas nécessaire de calculer la part de pourboire. Généralement, elle viendra juste après le total de votre ticket de caisse.

Taxes d'entrée dans les comarcas

Certaines « comarcas » vous feront payer un **droit d'entrée**. C'est le cas par exemple pour la comarque des [San Blas](#), qui a obtenu le statut de territoire autonome. Il faudra s'acquitter d'un impôt de 20.00 USD pour l'accès sur les terres des Kunas. Le passage au port de Carti s'élève de 3.00 à 4.00 USD puis il faudra contribuer à l'entrée sur chaque île de 2.00 à 3.00 USD.

Les impôts au Panama, un pays non exempté

Le **taux d'imposition** sur le revenu des personnes physiques et entreprises est variable en fonction des revenus annuels



déclarés. Toute personne ayant un revenu brut et mensuel au-delà de 11 000 USD annuels sera contribuable à hauteur de 15 % et pour ceux dont le revenu est supérieur à 50 000 USD, la taxation s'élève à un taux de 25 %.

Les salariés ne sont pas assujettis à la déclaration de revenu. L'impôt sur le revenu est pris à la source sur la fiche de paye pour tout salaire au-delà de 800 USD. Dans le cas d'un salarié cumulant deux fiches de paye ou plus, les montants imposables seront déduits séparément à la source.

Les retraités exonérés d'impôts sur le revenu

Le Panama fait partie des pays où il est agréable de passer sa retraite bien méritée sans racket fiscal. Tous les revenus provenant de France ou de tout autre pays, comme les pensions, les loyers, les commissions, les salaires ou les bénéfices industriels et commerciaux transférés au Panama ne sont pas taxés par l'Etat panaméen. Le Panama a signé avec la France en 2011 un traité de non-double imposition. Seuls les revenus ou bénéfices générés par une activité au Panama sont taxés.

A savoir

Le gouvernement a mis en place une série d'avantages financiers afin de favoriser tous les retraités qui viennent vivre au Panama. Le Panama a voté une loi visant des réductions allant de 20 % sur les factures médicales et médicaments, de 25 % sur les notes d'électricité, d'eau et de restaurants puis de 50 % sur les activités récréatives, cinémas, musées...

La Zone Libre de Colón (ZLC)

Le Panama l'appelle « Zona Libre de Colón » et il s'agit de la **plus grande zone franche des Amériques**. Elle est située dans la [ville de Colón](#), à l'entrée du Canal de Panama côté Atlantique. Destinée à profiter du flux des marchandises venant de Hong Kong, du Japon, des Etats-Unis et destinés à alimenter toute l'Amérique latine, c'est une plateforme logistique de redistribution de biens de consommation vers les pays de la région. On la trouve sous forme de zone industrielle entourée d'un périmètre de sécurité qui vise les grossistes. La vente au détail, elle, est uniquement réservée aux étrangers.

Pour ces différentes raisons, le Panama est souvent montré du doigt et figure sur la liste des **paradis fiscaux** aux côtés des îles Vierges, des îles Caïmans, etc. Il serait toutefois faux de penser que toutes les multinationales présentes dans le pays s'installent pour échapper aux impôts. Elles profitent simplement de mesures fiscales sur leurs revenus bien plus souples au Panama que dans d'autres pays. Chacun y trouvera son mot à dire !

